REMONSTRANCE A MESSIEVRS DE L'ASSEMBLEE TENVE A ROVEN, PAR LE COMmandement du Roy, au moys de Nouembre, 1596.

Par M. René Benoist, Conseiller, Confesseur du Roy, & nommé par sa Maieſté, à l'Eueſché de Troyes.

A PARIS,
Pour SYLVESTRE MOREAV, Colporteur du Palais.

AVEC PRIVILIGE DV ROY.

Case
F
39
.326

15966

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035

REMONSTRANCE A MESSIEVRS DE l'assemblee tenue à Rouen, par le commandement du Roy, au moys de Nouembre, mil cinq cens quatre vingts & seize.

MESSIEVRS, entre les choses qui peuuent plus consoler la France, la soustenir & la nourrir de bonne esperance en ces tres-grandes miseres presentes, est que Dieu par sa tres-grande misericorde luy a donné, & a fait regner en elle plus qu'à demy perdue, pour son grand bien si elle s'y dispose, plus miraculeusement qu'autrement, vn Roy vaillant, sage, & amateur de son peuple. Ce qui est vn argument que Dieu l'Eternel, lequel a ordonné les grands pour le bien, pour la protection, & pour la conduite des petits, les superieurs estans comme Pasteurs & peres de leurs sujets, l'a predestiné & esleué au gouuernement de ceste tant noble & excellente Monarchie Françoise, comme anciennement il esleua sur le peuple des Iuifs, des Roys, des Iuges, & d'autres forts & vertueux personnages, les remplissant de son esprit de force (auquel aussi ils ne donnoient aucun empeschement, *quia spiritus domini effugit fictos*) pour le deliurer de tous ses ennemis, & de toutes ces tribulations. Or en cela nous remarquons & cognoissons apertement sa diuine election, que quelques trauerses que luy ait machiné Sathan, tant pour son salut, que pour son honneur & son obeyssance, Dieu l'a touſiours gardé, deliuré, & exalté, poursuyuant son election & predestination, l'y faisant prosperer, comme la Palme croist souz le faiz, &

le Nauire fort & bien conduit eſt aduancé par les tempeſtueux vents, flots, & orages marins. En quoy il reſſemble plus à Dauid ſage, qu'à Sanſon fort & vaillant, mais mal aduiſé & trompé: Car iaçoit que Sanſon par l'eſprit de force, comme luy eſpouuenta & charpenta ſes ennemis: toutesfois defaillant en ſapience & heureuſe conduite, tant pour luy que pour le peuple de Dieu, il ne l'inſtruiſit ny ne le polica, comme à l'exemple de Dauid & Salomon, fait noſtre bon & ſage Roy: Car ſe voyant tant peu que ce ſoit paiſible & obey en ſon Royaume, conſiderant & apprehendant (quelque empeſchement non petit que luy en donne ſon ennemy eſtranger) ſon deuoir vers ſon peuple, comme auſſi qu'il eſt redeuable & comptable de ſon adminiſtration & de ſon gouuernement à l'endroit d'iceluy Dieu Eternel, duquel il eſt l'image & le Lieutenant, ainſi auſſi eſtant bien inſtruit qu'il doit deuant toutes choſes chercher ſa gloire, pour laquelle les Roys & les peuples ſont ordonnez, comme les Capitaines & ſoldats ſont ordonnez pour le ſeruice & l'obeyſſance des Roys, il vous a prudemment conuoquez en la preſente aſſemblee, pour entendre, prendre, & ſuyure voz aduis au gouuernement, à la reformation, & à l'empeſchement de la ruine euidente, s'il n'y eſt bien toſt remedié de ſon Royaume, n'y preſumant de luy-meſme, encore qu'il en ſçache mieux les ſecrets que quelqu'autre. Pourquoy ſe ſouuenant du prudent conſeil, lequel donna Ietro à Moyſe, & ſe fondant en l'eſcriture, laquelle dit, que la multitude des hommes ſages & prudens eſt la ſanté du monde, & le ſalut du peuple, ſuyuant les formes & les couſtumes de ce Royaume, il vous a aſſemblez de tous Eſtats quelques vns, comme auſſi de toutes les Prouinces d'iceluy Royaume, afin que tous & chacun y cooperant, il s'y puiſſe trouuer vn

bon & salutaire remede, tant necessaire en general & en particulier, pour le liberer de ses tant grandes maladies & tribulations. Or à celle fin qu'vne tant graue & belle assemblee & entrepriſe reüſciſſe à bien, ſçachant que nous ne pouuons rien faire, dire, n'y penſer, qui nous ſoit profitable, ſans Dieu Eternel, auquel il a mis toute ſon eſperance, recognoiſſant que c'eſt par luy que les Roys regnent, & que les Legiſlateurs font de bonnes loix, & de ſaints & vtiles Edits, il y a réquis d'eſtre áydé en ceſte aſſemblee des prieres de tout ſon peuple, confeſſant par cela que noſtre diſpoſition eſt neceſſaire à nous qui auons vn franc arbitre, pour receuoir les graces de Dieu, lequel ſelon la doctrine de Ieſus-Chriſt, donne à celuy qui oſtant à celuy lequel n'a point, c'eſt à dire, ne ſe diſpoſe, ou ne coopere à la grace. Voyla pourquoy ſe monſtrant bon Catholique, croyant & confeſsant que Dieu nous exauce par Ieſus-Chriſt, quand nous luy ſommes conioints par l'vnion du miniſtere des Preſtres, qui ſont les organes & la demeure du Saint Eſprit, lequel prie pour nous par gemiſsemens inenarrables, il a voulu que le iour de l'ouuerture de la preſente aſsemblee, tous ſe trouuaſsent & conuinſsent auec luy à la Meſse du Saint Eſprit, afin que par la grace, par l'ayde & la bonne inſpiration d'iceluy, tous de ladite aſsemblee ne ſe propoſaſsent autre choſe que la gloire de Dieu, que le bien du peuple, & du public, pour lequel toute ſuperiorité eſt ordonnee. Puis que donc par ſa ſageſse & bonté il ſe remet du tout en vous, pour luy donner & trouuer bons & iuſtes moyens de ſoulager, conſoler, & deſcharger ſes pauures ſubiets tant miſerablement oppreſsez contre ſa volonté, & à ſon grand regret & dueil, voulant & promettant ſans feintiſe de ſuyure voz ſages conſeils, aduis, eſtant bien autrement diſpoſé, façonné, & inſtruit

que n'eſtoient Roboam & Achab, perduz, l'vn par le conſeil des ieunes & inexperimentez folaſtres & voluptuaires, & l'autre par vn conſeil infirme & malin. C'eſt à vous en ce lieu, & en ce temps, tel que parauenture vous n'aurez pas touſiours ſi commode ny ſi à propos, reſpondant à ſa ſi ſainte & droite intention, comme auſſi à la bonne expectation qu'à de vous tout ce Royaume renuerſé & confuz, de l'ayder en vous aydant, poſtpoſant Chreſtiennement voſtre particulier au bien public, ſans la conſeruation duquel les particuliers ne peuuent ſubſiſter longuement, quelque proſperité qu'ils ayent, non plus que les ruiſſeaux quand la ſource eſt tarie, & comme les bras & les iambes s'affoibliſſent, quand l'eſtomach eſt diſcratié. Ie ne doute qu'eſtans aſſemblez au nom du Dieu Eternel, duquel vient & eſt authoriſee toute puiſſance, & cherchant ſa gloire & le bon repos de ſon peuple, il ne ſoit au milieu de vous, en vous aſſiſtant par ſon Sainct Eſprit, tellement que tous voyans & ſentans l'heureux reüſciſsement de voſtre preſente aſſemblee, il en ſera dit veritablement: *Deus ſtetit in ſynagoga deorum:* Car ſi vous eſtiez autrement diſpoſez, il ſeroit dit à voſtre grand des-honneur & condemnation: *Non veniat anima mea in conſilium eorum.* Et c'eſt, pourquoy, penſant touſiours que Dieu lequel vous examinera & vous iugera rigoureuſement, vous regarde, & ſonde toutes voz cogitations & intentions, iuſques au plus profond & ſecret de voz cœurs, conſiderez que vous auez pour ſubiet le corps de ceſte grande & noble Monarchie Françoiſe fort malade, à traitter & à le releuer prudemment & Chreſtiennement de ſes grandes infirmitez & miſeres, eſquelles eſtant tombé à cauſe de ſes pechez & exceſſifs desbordemens en toute iniquité & iniuſtice, tant contre Dieu Eternel, que con-

tre les hommes. Il faut premierement oſter ceſte pernicieuſe cauſe, ce qu'eſt fait en cherchant deuant toutes choſes le Royaume de Dieu & ſa Iuſtice. Toute l'Eſcriture ſainte, certaine reigle de toute bonne police nous enſeigne cela: diſant, ainſi, *Iuſtitia eleuat gentem, peccatum autem miſeros facit populos*. C'eſt pourquoy ſi nous ne chaſsons le peché, (ſur lequel il ſeroit expedient, ſuyuant la police d'Eſdras, de mettre vne peine meſme pecuniaire pour le ſalut des pecheurs, & pour la deſcharge des Iuſtes) nous n'aurons iamais (quelque choſe que nous facions) que malediction: nous perdrons la vraye Religion, & eſtans reprouuez & delaiſſez de Dieu, nous aurons toute confuſion en l'eſtat, par ce que Dieu le hait & le puniſt touſiours, & principalement és grands, és pechez deſquels il y a offence & ſcandale. Il faut donc commencer la reformation és chefs & és ſuperieurs, les actions deſquels ſont ſuyuies ordinairement, les reconciliant auec Dieu, lequel punit ſouuent les ſubiets pour les pechez de leurs ſuperieurs: Car les ames nettoyees de peché (lequel ſeul déplaiſt à Dieu & cauſe tout malheur au monde) facilement elles ſeront exemptes des hereſies, des ſuperſtitions idolatriques, & de toutes autres corruptions qui ſont punitions des pechez, comme auſſi les corps ſeront exempts des maladies extraordinaires, & les biens externes ſeront en abondance & en bonté, ainſi que nous liſons, & auons meſmes experimenté auoir eſté lors que Dieu eſtoit cogneu & ſeruy en la France deuotement. Commençons doncques à nous meſmes nous faiſant vn cœur nouueau, & vn eſprit nouueau, par vne vraye & non feinte maſquee & inutile hypocritique & moqueresſe penitence: & lors ayant la paix, & eſtans veritablement reconciliez à Dieu, lequel eſt vn feu conſumant, & ne peut eſtre moequé, nous l'au-

rons ayſement auec les Anges, auec les Saints, auec ceux qui nous attouchent tant de ſang que d'alliance, auec noz ſubiets volontairement obeyſsans, & auec les cieux, auec les aſtres, & auec les elemens, leſquels nous ſeront fauorables au lieu qu'ils nous battent & nous mocquent, nous promettant ſans nous bailler, & cela tres-iuſtement, par ce que nous ſommes infidelles & deſobeyſsans à Dieu Eternel, lequel comme il les auoit creez & ordonnez pour noſtre vſage, ainſi nous a-il faits & deſtinez pour ſa gloire & ſon obeyſsance volontaire, en laquelle defaillant il eſt raiſonnable qu'ils nous defaillent. Voyla le premier chef tres-neceſsaire, & la loy fondamentale d'vne paix aſseuree, & d'vne reformation agreable, ſur laquelle Dauid & Salomon, Ioſias, &c baſtiſsant leur Eſtat, ils ont regné heureuſement auec abondance de tous biens, iuſques à ce qu'abuſans de leur ayſe, & oubliant Dieu & ſa parole (laquelle nous meſpriſons & contemnons trop indignement, apertement, & ſcandaleuſement) il les a chaſtiez & leurs ſubiets, (leſquels ſont conioints, compatiſsans & participans à leurs ſuperieurs, comme les membres à leur chef) par diuerſes tribulations: comme il a faict auſſi tous leurs ſemblables, voulant raiſonnablement que ceux qui le repreſentent en la terre, & eſperent en luy, le craignent & le ſeruent en toute Sainteté, afin qu'eſtans ainſi diſpoſez, & faiſant pareillement diſpoſer leurs ſubiets, il aſſiſte fauorablement tant les vns que les autres. Or Meſſieurs, la ſage bonté de noſtre Roy tres-Chreſtien, cognoiſsant que le conſeil des ſages eſt la ſanté des Royaumes, & l'eſtabliſsement des Eſtats, ſoit en temps de guerre, ou en temps de paix, ayant par ſa valeur és armes, y eſtant aſſiſté & aydé diuinement, empeſche la perte de ce Royaume occupé en la pluſpart par les ennemiz de ceſte Couronne, & le deſirant

ſirant comme vn bon Roy, vn bon Paſteur, & vn bon Pere empeſcher & liberer de ſa totale ruine qui le talonne, & le menace de tres-pres, vn prompt remede y eſtant neceſſaire, il vous en fait eſtre les medecins, promettant y receuoir, croire, & ſuyure voſtre conſeil, comme vous baillant la tutelle de luy, de ſon Eſtat, & de tout ſon Royaume. Pourquoy eſtans *ſacræ anchoræ, prora, & puppis*, de ceſte tant neceſſaire reformation & reſtauration, toute la France vous regarde, eſperant beaucoup de voſtre preſente aſſemblee, compoſee d'vn ſi grand nombre de perſonnages ſçauans, prudens, & experimentez és affaires d'Eſtat, & de police, leſquels y peuuent ayſement remarquer, deprehender, comme auſſi corriger par la vertu & la force de l'eſprit de Dieu, ſans aucune acception des perſonnes, n'y eſperance de profit, s'ils ont vne droite intention, les ſubtilitez hypocritiques (qui ſont auſſi bien politiques comme religieuſes) de ceux qui eſtans particuliers, auares, & inſatiables ruinent le Royaume, & l'Eſtat, le pillant au chef & és membres, ſouz couleur & pretexte de ſoulager & ayder l vn & l'autre: reſſemblant à ceux qui ſouz le nom de Religion, la ruinant aduancent toute impieté! O France, ne ceſſe iour & nuit de louër Dieu, lequel pour te retirer de perte & de ruine en tes extreſmes neceſſitez, t'a donné vn ſi vertueux & bon Roy, deſireux de ton repos & ayſe, lequel ſe reformant le premier, il ne dit comme ſes predeceſſeurs: tel eſt noſtre plaiſir, & nous le voulons: mais il te demande qu'eſt-il bon de faire? quels moyens penſez vous eſtre expediens pour empeſcher voſtre ruine? pour vous ſoulager? pour vous reſtaurer & reformer? pour vous mettre à voſtre ayſe en vne ancienne liberté & ſplendeur Françoiſe? dites les moy, ie les receueray, ie les croiray, & les ſuyuray. Diſons, diſons, nous

esiouyssans desia pour l'esperance qui nous soustient, loüé soit Dieu, lequel a mis ceste tant sainte volonté au cœur de nostre tant bon Roy. Or Messieurs, le Roy s'estant ainsi mis entre voz bras, & comme en vostre tutelle, il est hors de tout danger & de toute coulpe, & selon Dieu & selon les hommes, la loüange du bien qui aduiendra de la presente assemblee, vous estant commune auec luy: mais le blasme du mal s'il y en suruient demeurera sur vous seulement. Vous faites donc bien d'y penser à bon escient, vous humiliant deuant Dieu, par lequel seul les Princes & les Magistrats ordonnent & decernent choses saintes & vtiles, tant pour eux-mesmes que pour leur peuple, lequel appartenant à Dieu Eternel. Il le rend obeyssant & ployable à l'endroit de ses superieurs, quand ils ont sa crainte & son honneur en recommendation: estant bien iuste & raisonnable, que le superieur subalterne recognoisse son souuerain Seigneur, le Roy des Roys Dieu Eternel, s'il veut estre obey & recogneu du peuple, commis à son gouuernement comme les brebis à leur Pasteur, selon l'escriture, laquelle dit parlant du Roy Dauid, *Accepit eum pascere Iacob seruum suum, & Israel hereditatem suam, &c.* C'est pourquoy vostre conseil que vous donnerez à nostre bon Roy, luy sera salutaire & vtile pour son establissement, comme aussi pour empescher la consommation & le reste de la totale ruine de ce Royaume (*In quo à planta pedis vsque ad verticem capitis non est sanitas*), si suyuãt le Conseiller des Conseillers, & le sage des sages, Iesus-Christ, vous luy dites, que cherchant deuant toutes choses tant d'honneur, de profit, que de plaisir, le Royaume & l'obeyssance de Dieu Eternel, qui est sa Iustice, fondement de toutes bonnes, saintes, & vtiles loix, toutes choses luy seront adiousstees, & à ses sujets, plus beaucoup qu'il ne pourroit de-

mander n'y penſer. Or ceſte Iuſtice, & ce regne de Dieu, conſiſte principalement en ſa cognoiſsance, & puis en ſon obeyſsance volontaire & charitable. Pourquoy cela venant de la predication de la parole de Dieu, l'ouye affectionnee de laquelle Ieſus-Chriſt a affermé eſtre la vraye marque des predeſtinez, & des enfans de Dieu, & icelle predication eſtant l'action du miniſtere Eccleſiaſtique hierarchique, auquel le Roy ayant de priuilege & puiſsance de nommer, ſucceſſiue de l'eſlection oſtee ou interrompuë pour les abuz ſurvenz en icelle, comme il ſe peut faire auſſi en la confirmation, vous ne pouuez faire vne bonne, vtile, & durable reformation, ſi ſa Majeſté ne nomme aux prelatures Eccleſiaſtiques, perſonnages tels que la ſaincte Eſcriture, que les ſaints Canons, que la pragmatique & le concordat, meſme les qualifie. Voyla, Meſſieurs, vn beau & neceſsaire article de la reformation & reſtauration de l'Eſtat de ce Royaume de France, lequel ayant la qualité & la forme de tres-Chreſtien, il eſt de neceſſité qu'il ſoit reformé par la parole de Dieu, par laquelle il a eſté premierement fait & formé tel: Car reformer eſt remettre en la premiere & eſsentielle forme. Pourquoy en l'aſsemblee des Eſtats de noſtre Royaume, l'Egliſe (la force & le fondement de laquelle eſt la parole de Dieu) tient le premier rang, pour monſtrer que nous voulons viure, & nous policer conformement, & ſelon la parole de Dieu Eternel, de laquelle ils ſont miniſtres, comme les Magiſtrats ſeculiers iugent, ordonnent, & policent ſelon les loix, & les Edits des Roys & des Princes du monde. C'eſt donc la parole de Dieu qui doit tout reformer, tant au chef qu'és membres, ſelon l'Eſcriture, laquelle dit: *Miſit verbum ſuum & ſanauit eos.* Et puis, *neque herba neque malagnia ſanabit eos, ſed ſermo tuus Domine qui ſanat omnia.*

Voyez Hyeremie 23. Ezechiel 37. Apocal. 19. &c. Car comme a escrit saint Paul, la parole de Dieu est viue, penetrant iusques au plus profond du cœur, couuertissant les ames & les esclairant auec efficace, pour cognoistre & laisser l'erreur & le peché qui sont les effets de l'ignorance, & des tenebres de Sathan Voyla le moyen sans lequel vous ne pouuez faire vne bonne & loüable reformation, rappetassant seulement, & non apportant vne paix asseuree selon l'Escriture, laquelle dit: *Dicebant pax & non erat pax.* Et puis, *non est pax impiis dicit dominus.* Puis, *voluerunt regnare sine me.* Et puis, *ductus est populus meus captiuus eo, quod non habuit scientiam:* Et puis, *populus non intelligens vapulabit,* Et puis, *ignorabitur ignorans, &c.* Nostre grand mal, c'est la difference de la Religion, laquelle estoit ordonnee pour nous vnir auec Dieu & auec nous mesmes. Par quel moyen sera osté ceste diuision? sera-ce par la guerre? non: elle y croist, sera-ce par dispute? non, elle y est plus couuerte & fortifiee, comme l'experience le nous monstre, sera-ce par le monstre de liberté de conscience, qui est vne manifeste introduction d'atheisme? non: mais plustost elle la suffoque & l'estaint du tout. Quel moyen donc y a-il? la parole de Dieu, laquelle manifestant noz erreurs, noz impies & idololatriques superstitions, & noz pechez, elle nous ameine à vne vraye resipiscence, nous aydant comme la chaleur du Soleil, ayde la terre fertile à produire de bons fruits. Il ne nous faut proposer deux religions, veu qu'il n'y a qu'vne seule & simple verité, comme il ne nous faut recognoistre ny deux Dieux, ny deux Roys. Or Messieurs, ceste diuine parole reformatrice de tous abuz, & curatiue de toutes maladies spirituelles, corporelles, & temporelles, estant sincerement proposee, par ceux qui sont enuoyez legitimement au ministere Ecclesiastique, hierarchi-

que, elle ne ſera ſans fruit, ains comme dit l'Eſcriture ſainte, elle operera efficacement, conuertiſsant les ames dociles de leurs erreurs & de leurs corruptions, reformant les conſciences, ſans la reformation deſquelles vous trauaillez en vain, diſant l'Eſcriture ſainte Que la paix n'eſt apportee en terre, qu'aux hommes qui ſont de bonne volonté conuerſant iuſtement ſelon la droite raiſon & la parole de Dieu, qui ſont deux fondemens eternels de la Iuſtice humaine & Chreſtienne. Il faut donc desbourber les canaux de l'eau viue, qui ſont les Prelats hierarchiques, afin que les ruiſſeaux decoulans en abondance des fontaines de Sion, *Fluminis impetus lauet & lætificet ciuitatem & Eccleſiam Dei.* Voyla qui touche tous, & eſt le fondement & ſeur appuy de la tres-Chreſtienne Monarchie Françoiſe. Conſiderez que Saint Paul a eſcrit, que ceux qui ſont cauſe que les indignes ſont aduancez aux dignitez & aux prelatures Eccleſiaſtiques, ſeront faits participans de la peine deuë au mal & au deſordre qui en viendra. Conſiderez que Hieroboam & toute ſa famille fut toute exterminee, à cauſe qu'il auoit aduancé perſonnages indignes aux prelatures ſacerdotales. Combien de perſonnes deſobeyſsent à leurs ſuperieurs? combien ſe mocquent de toute religion? combien blaſphement la vraye? combien ne font conſcience de rien viuant, comme beſtes, ſelon leur ſenſualité; ſe veautrant & plongeant és voluptez charnelles, en la pernicieuſe pourſuite de leurs concupiſcences deſreglees, & cela par ce qu'ils n'ont eſté enſeignez n'y diſciplinez: mais pluſtoſt ſcandaliſez par leurs propres Paſteurs, chiens muets, mondains & temporels, deſquels il pourroit eſtre dit, que ſelon la Prophetie de Daniel, alleguee par Ieſus-Chriſt, nous en aduertiſſant, que la deſolation abominable eſt aſſize aux lieux ſaints. Mais qui porte-

ra la peine d'vn tel mal ? ceux qui les y ont aduancez, eux-mesmes & leurs subiets, sur lesquels l'Escriture sainte dit : Que Dieu fait regner les hypocrites (qui sont ceux qui cherchent leur profit, & non la gloire de Dieu, & le bien de leurs subiets) à cause des pechez du peuple. Il faut donc en toutes choses suyure la parole de Dieu, la prenant pour reigle & conduite de toutes noz actions, deliberations & loix, n'en declinant n'y à dextre n'y à seneſtre, comme il fut commandé à Iosué, conducteur du peuple d'Israël, n'y ayant vn plus sage n'y meilleur polliceur que Dieu, luy disant apres Dauid. *Lucerna pedibus meis verbum tuum Domine, & lumen semitis meis, &c.* Or icelle parole diuine dit, que comme il faut craindre, sanctifier, honorer, & obeyr les Roys, ainsi aussi faut il que les Roys & les Prestres facent leur deuoir vers leurs subiets, les instruisant, les disciplinant, les deffendant, & les gouuernant, tellement que, *honestè viuatur, nemini iniuria inferatur, & suum cuique tribuatur*, premiant les vertueux, & reprimant les meschans, & les seditieux, *debellando superbos, & parcendo subiectis.* Ayant par la puissance & l'ordonnance diuine, pour ceste fin & cet effet, le cousteau, les vns le spirituel, & les autres le materiel, *sicut sunt duo genera potestatis*, l'vne pour l'ame, & ce qui luy appartient, & l'autre pour le corps, & les choses corporelles. Or Dieu non sans grandes & terribles menaces, se plaint tant des vns que des autres, auec dures increpations de peines spirituelles & corporelles, temporelles & eternelles, comme il est escrit au second de Paralipomenon, cha. 21. en Esaye, chap. 1. en Sapience, chap. 6. en Ezechiel, chap. 33. & 34. &c. Fait à ce propos ce texte de Dauid. *Viam pacis non cognouerunt, non est timor Dei ante oculos eorum : contritio & infelicitas in viis eorum quia deuorant plebem meam sicut escam panis.* Car l'oppression du simple

peuple eſt l'vn des pechez, qui crient vengeance deuant Dieu, *Qui deos, Iudices & principes diiudicat*. C'eſt pourquoy il dit ainſi. *Propter miſeriam inopum & gemitum pauperum nunc exurgam, dicit* Dominus. Et puis, *Surget Dominus tanquam crapulatus à vino & percutes inimicos ſuos, in poſteriora, &c.* Vous cognoiſſez, Meſſieurs, la volonté de Dieu, vous ſçauez que celle de noſtre bon Roy luy eſt conforme, comme il vous le fit entendre à l'ouuerture des preſens Eſtats, par ſa propoſition & harangue, veritablement Royale, Chreſtienne, & paternelle, plus beaucoup encore ſententieuſement que briefuement. Vous voyez il y a long temps, la pauureté & la miſere du pauure peuple, laquelle croiſt & l'accable de plus en plus, pouuant dire de luy apres le Prophete Hieremie, *Magna eſt ſicut mare contritio tua, quis medebitur tibi, &c.* Son Roy le vous baille pour le guerir, ou luy donner quelque allegeance. Il eſpere à voſtre ſecours: il crie apres vous. Serez vous comme ceux qui paſserent ſans ſecourir l'homme laiſsé par les voleurs, demy mort au chemin? ou comme ceux deſquels il eſt eſcrit, *qui non mouebantur ſuper contritione Ioſeph, &c.* Il ne faut craindre cela pouuoir eſtre fait de vous qui eſtes ſi iuſtes, ſi equitables, & ſi charitables, & comme tels auez eſté choiſis & conuoquez en ce lieu, pour trouuer moyen de ſoulager & medeciner la langueur du pauure, & ſur toutes nations miſerable, peuple François. Vous ſçauez que l'intention de noſtre bon Roy eſt telle, eſtant ainſi conforme à celle de Dieu, lequel ayme, deffend, & commande tres-expreſsement à tous ſuperieurs d'aymer, & de deffendre tous les pauures affligez & neceſſiteux (mais principalement ceux qui leur ſont ſubiets & domeſtiques, deſquels ceux qui n'ont ſoin, Saint Paul dit auoir nié la foy, & eſtre plus meſchans que ne ſont les Infidelles qui ſuyuent la raiſon) ſoit ſpirituelle-

ment, corporellement, ou temporellement, l'exercice des Chreſtiens eſtant mis pour ceſte cauſe és œuures & és actions de miſericorde, tant ſpirituelles que corporelles. Ce que n'ont ignoré y eſtans enſeignez par la raiſon & par l'humanité. Les anciens Philoſophes, quand ils ont enſeigné que nous n'approchons point plus pres de Dieu, qu'en faiſant bien aux hommes: adiouſtant que ceux qui aydent la Republique, ont leur lieu au ciel. Vous ſçauez trop bien cela. Mais dit Ieſus-Chriſt, *beati eritis ſi hæc feceritis* (Mon intention eſtant icy de vous exhorter & congratuler, & non de vous enſeigner) ne cherchant ce qui eſt voſtre, auec le detriment du bien public damnablement: mais ce qui eſt de l'honneur de Dieu, & de l'edification de ſon Egliſe, affligee & blaſphemee, & ce qui eſt du ſoulagement du pauure peuple ſi affligé & miſerable, en cela qu'il eſt d'autant plus mangé & chargé, que plus l'on eſtabliſt en Eſtat de perſonnages, ſouz le nom & pretexte de nous deſcharger, &c. Deſquels ceſte ſentence du Prophete Eſaye eſt verifiee, *Multiplicaſti gentem ſed non magnificaſti lætitiam, &c.* Voulons nous que noſtre Eſtat ſe ſouſtienne & marche, il ne faut pas luy rompre n'y couper les pieds, mais pluſtoſt le s lauer, les oindre & les chauſſer, pour les ayder & les fortifier pour mieux marcher. Voulons nous que la brebis continuë de nous produire & porter de la laine, & l'oye de la plume, il faut tondre l'vne, & plumer l'autre, mais ſans l'eſcorcher. Si vous voulez ſans ceſſe traire voſtre vache, vous n'aurez du laict, mais du ſang, non cuit n'y aſſaiſonné Voulez vous eſtre ſeruie? il faut nourrir & traiter bien, tant l'homme que le cheual. Or Meſſieurs, le pied, la brebis, l'oye, la vache, le cheual, & le ſeruiteur de cet Eſtat, c'eſt le pauure peuple, principalement le villageois, & le ruſtique laboureur, par le trauail corporel

porel duquel nous sommes en tous autres estats nourris, entretenuz, & accommodez és choses corporelles & temporelles, & auquel reciproquement nous deuons instruction, protection, & direction : comme au corps humain, la teste voit pour le pied qui la porte, & le bras le garde & le deffend de ce qui le peut offenser, & la main pareillement le medicamente quand il est blessé, Mais en saine conscience, & deuant Dieu qui regarde, retient & iugera toutes les actions de la vocation d'vn chacun, (*quia adesse sequitur operari*) faisons nous nostre deuoir vers ce pauure peuple par nostre faute ignorant & mal basty ? Or Messieurs, voicy vne belle occasion de commencer à nous-mesmes, nous reformant les premiers, *Ab immundo enim quis mundabitur?* Il n'est raisonnable dit Iesus Christ, que celuy qui a vne poutre en son œil reprenne son prochain, pour y auoir vn festu : veritablement la grade fait la grandeur, & la grauité du peché, disant l'Escriture, que, *Potentes potenter tormenta patientur, quia, Qualis est princeps ciuitatis tales sunt habitantes in ea.* Qu'elle apparence y a-il que nous rions & dansons, le peuple nostre frere plorant, nous viuons delicatement, & il meurt de faim. Nous pompons, & *incenditur pauper?* nous ioüons & voluptuons du sang d'vn pauure Lazare, &c. Faisons doncques comme le Coq (*carere enim debet vitio qui in alterum dicere paratus est*, lequel se bat deuant que chanter, suyuant Iesus-Christ, *qui coepit facere deinde docere*. Et Saint Paul qui dit: *Castigo corpus meum, ne cum aliis prædicauero ipse reprobus efficiar, &c.* Car c'est le moyen d'auoir le Saint Esprit, sans lequel nous ne pouuons faire vne bonne, iuste, & vtile reformation, n'y voyant clair, n'y y ayant vne bonne affection & intention, laquelle est vn don de Dieu, par lequel il nous redresse & nous ayde, pour cognoistre & pour faire constamment ce qui

eſt pour ſa gloire & pour noſtre deſcharge en noz vocations & entrepriſes, comme la preſente aſſemblee eſt touchant l'eſtabliſſement & la reformation de l'Eſtat de ce Royaume, ou il faut prudemment conſiderer les particularitez, comme le prudent medecin voit & conſidere premierement qu'elles ſont les conditions, & les affections de ſon patient: parce qu'en la medecine, dit Hipocrates, *experimentum eſt periculoſum*. Ce que nous pouuons dire pareillement de la reformation des Republiques & des Royaumes, ou l'application des loix, (*quæ feruntur in vniuerſum*) demande vne ſinguliere prudence & bonté Ce que ie dis en cet endroit, par ce que le Royaume de France (auquel nous auons quaſi plus d'officiers que d'autres gens, (eſt d'autre condition que pluſieurs autres, les loix deſquels ne nous ſeroient bonnes n'y propres, n'y meſmes les noſtres municipales anciennes, *quia nouis euentibus nouis legibus eſt occurrendum*, comme la guerre ſe fait à l'œil, & l'occaſion doit eſtre priſe par le front. Car ce Royaume n'eſt fondé n'y ſouſtenu par mines d'or ou d'argent, comme ſont quelques autres (*non enim omnis omnia fert tellus*) mais en la fertilité de la terre, qui eſt la plus fertile en bons & ſalubres fruits, n'eſtant empeſchee par noz pechez, que quelconque autre. Or eſt-il ainſi que pour la punition du peché de l'homme, elle ne luy produit ſans eſtre labouree, ceſte ſentence luy eſtant donnee de Dieu, qu'il faut qu'il mange ſon pain en la ſueur de ſon viſage, diſant Saint Paul, *Qui non laborat non manducet*. Ce que deuroient conſiderer & apprehender noz faineans libertins, qui ſe ioüant du ſang du peuple, *ducunt in bonis dies ſuos, & in puncto ad inferna deſcendunt*. Or eſt-il ainſi Meſſieurs, que tant pour l'orgueil, pour la philaftie, que pour la faineantiſe de noſtre ſiecle mal policé, tous quaſi ſe retirent du labourage, auec vn tres-grand

mal & dommage de l'Eſtat de ceſte Monarchie, tant riche & opulente, par le moyen de la fertilité de la terre, quand elle eſt bien labouree, & bien cultiuee. Car ceſte ſource ſechée & tarie, & ce fondement ruiné, il faut pareillement que ſa ſuitte, la manufacture & le trafic, ceſſent. Or Meſſieurs, conſiderez que voyla les pieds de noſtre France, leſquels par voſtre prudence doiuent eſtre gueris, ſi vous voulez que tout le reſte du corps perſeuere ſain & entier. Car n'y les Eccleſiaſtiques n'y les Nobles, n'y les Magiſtrats voudront ou pourront labourer leurs terres, & ainſi demeurant en friche, comme elles ſont deſia en la pluſpart, à cauſe des violences qui ſont faites aux pauures laboureurs, qui meurent d'ennuy, ou ſont contraints de tout quitter, ils ſeront neceſſiteux & pauures, la manufacture & le trafic ceſſeront ou ſeront tant diminuez que l'Eſtat ſera entierement affoibly, & le Royaume deſtitué d'hommes, le Roy eſtant pareillement ſans ſes ſubuentions neceſſaires, leſquelles il a ayſement de ſes ſubiets riches, & qui ſont en multitude. Anciennement l'eſtat de Laboureur eſtoit vne choſe ſacree, à laquelle & à tout ce qui luy appartenoit, les gens-d'armes n'euſſent oſé, n'y meſmes voulu toucher, le Laboureur faiſant ſon labourage, tout prochainement les armees. Ce que s'il ſe faiſoit lors que le peuple ne payoit la taille, & ne ſoudoyoit la gendarmerie, comme il fait à preſent, n'eſt-ce pas vne choſe trop cruelle, inhumaine, & barbarement iniuſte, que celuy qui eſt ordonné pour deffendre, oppugne, & ruine? Que ce pauure peuple, & principalement le Laboureur ſimple & innocent ſoit bourrelé, diſcrucié, & tourmenté nuit & iour en ſon ame, battu & outragé cruellement en ſon corps, pillé & rauagé en ſa neceſſaire ſubſtance: & miſerablement vilané en ſa famille, par ceux leſquels il nourrit & en-

tretient, obeyſſant à ſon Roy, ſouz eſperance qu'ils luy feront ſeruice, & au bien public, auquel ce pendant ils nuiſent plus qu'ils ne profitent? Nous en pouuons dire autant auec vne commiſeration des pauures Curez des villages, leſquels ſont ſi mangez, pillez, & tourmentez en toutes façons, qu'ils ſont contraints de tout quitter: le peuple, par ce moyen cruel & violent de Soldats, & de Sergens, eſtant priué de tout ſecours & ayde, tant ſpirituellement que temporellement: les mondains & les charnels libertins, ce pendant ioüant & luxuriant du ſang des vns & des autres, tant qu'il plaira à Dieu le permettre pour leurs chaſtiemens neceſſaires, & probation. Veritablement, Meſſieurs, il faudroit auoir vn cœur de pierre, & auoir depoſé toute humanité, (ſans parler de la charité Chreſtienne, eſtouffee & bannie de la terre, par l'amour de nous-meſmes, & par l'ardeur Satanique de noſtre profit particulier) pour n'eſtre eſmeu, voyant & cognoiſſant telle iniquité, de laquelle les Cieux, les Aſtres, & les Elemens ayant horreur, ils plorent & bataillent contre nous inſenſez, qui ſommes loups veſpertins & inſatiables deuorateurs du peuple, duquel nous deuons eſtre protecteurs, Paſteurs, & Peres. Pourquoy, Meſſieurs, voyant ce ſujet baillé par ſon Roy à voſtre iuſte & miſericordieuſe ſageſſe, touchant la reformation de ce pauure Royaume tant deſchiré, le remettant en bon eſtat, vous ferez vn acte ſi grand & ſi loüable, qu'il fera viure & lire auec plaiſir, tous les Hiſtoriens qui en eſcriront, par ce que touſiours quelque eloquence & braue ſtile qu'ils puiſſent auoir gratuit naturel ou acquis, *ſemper materia ſuperabit opus*. Ie dis cela, par ce que remettre ce Royaume en bon eſtat és choſes ſpirituelles & temporelles, ſelon les loix de la Iuſtice diuine & humaine, eſt vn œuure heroique, eſtant plus diuin

qu'humain, & qui demande perſonnages heroïques & nullement corruptibles, particuliers, auares, inſatiables, ſangſuës, *quorum theſaurorum non eſt finis*, & liguez partiſans, mondains & charnels, leſquels regardent le ciel, & non la terre. Car certainement toutes les maledictions d'vn peuple meſchant & delaiſsé de Dieu Eternel, à cauſe de ces pechez abominables, propoſees & predites en la Loy, declarees & monſtrees par les Prophetes, ſont tombees ſur ce pauure Royaume orgueilleux, ce pendant inſolent & inſenſible : tellement que ce qui eſt eſcrit és lamentations de Hieremie, des miſeres du peuple d'Iſraël cruellement traitté par les Babyloniens: ce qui eſt eſcrit de ſon affliction en Egypte, & ſans apprehenſion, & comme eſtant ſans aucun eſpoir, riant de ſon malheur, *diſſipati ſed non compuncti*. Comme auſſi du temps d'Heſter, du temps d'Helie, bien ſemblable au noſtre, *claudicante populo in duas partes*, & en toutes autres hiſtoires, eſquelles il eſt parlé de telles miſeres, peut iuſtement eſtre attribué à ce pauure Royaume deſolé, perdu, & du tout ruiné ſans voſtre ſecours, & le remede, lequel auec noſtre bon Roy nous attendons de voſtre ſageſſe en la preſente aſſemblee. Pourquoy, Meſſieurs, conſiderant que vous tenez le lieu de Dieu Eternel, iuſte en toutes ſes voyes, ne declinez aucunement de la Iuſtice, en laquelle eſt le ſeur eſtabliſſement des Royaumes & des Republiques floriſſantes, par ce qu'elles ſont bien raiſonnablement policees, ains ſuyuant fidellement & conſtamment le vray reformateur & reparateur de noz anciẽnes ruines Ieſus-Chriſt, diſſipant toute iniquité par l'authorité que vous baille noſtre ſage Roy, & authoriſant toute pieté & vertu, regardez fauorablement ce pauure Royaume, lequel endure toutes les afflictio ns qui ſont eſcrites, touchant les miſeres des hommes au liure de

Thobie, de Iob, & de l'Ecclesiaste par Salomon. Car les biens externes sont dissipez & prodigez, les corps sont abominablement honnis, conspurcquez & vilaniez par les execrables paillardises si communes, & les ames remplies de tout erreur, & de tout vice, sont faites la demeure & l'habitation des diables, qui viuent & regnent en icelles sales & vilaines, comme il est manifesté par les actions, les paroles & les deportemens ordinaires de nostre siecle corrompu & malin. Regardez le ie vous supplie pour le soulager & l'ayder misericordieusement, comme Iesus-Christ regarda l'aueugle né, le Paralytique gisant sans secours, pres la piscine, & plusieurs autres pour les ayder & guerir. Ou il vous est de besoin (en ce temps si corrompu, que l'on y voit l'iniquité & la corruption si contagieuse & grande, que comme nous en a aduertis Iesus-Christ, quasi les esleuz sont peruertis d'vn grand discret & constant zele, afin que comme Moyse, comme Dauid, comme Phinees, comme Helie, comme Matathias, & semblables, vous ne craigniez aucune chose qui vous empesche de bien faire à vne si necessaire & importante entreprise, le reüsciſſement de laquelle apportera vn grand bien ou vn grand mal à ce Royaume : vous proposant l'Escriture, laquelle dit, *Noli velle fieri iudex, nisi valeas virtute rumpere iniquitates, & ne ponas scandalum in populo, in agilitate tua*: Et puis, *non humani sed Dei exercetis iudicia, qui & interrogabit iudicia vestra?* Et puis, *Potentes potenter tormenta patientur, &c.* Considerez & poisez que Mardochee dit à la Royne Hester, laquelle au commencement craignoit se hazarder parlant au Roy Assuerus, pour la deliurance de son peuple, contre le tyran Aman, que Dieu l'auoit esleuee & exaltee pour luy seruir en ce temps en la deliurance de son peuple, ou si elle estoit lasche & defaillante, il le deliureroit par autre

moyen, & elle seroit confuse & delaissee. Pourquoy, Messieurs, ne craignant & ne doutant qu'il y ait aucune tache en vostre sageſſe & bonté, de l'hipocrisie & de de la corruption de Balaam, ie continueray de prier & de faire prier Dieu Eternel qu'il vous assiſte tellement par son Saint Esprit, que respondant entierement à la sainte intention de nostre bon Roy, ne laissant percer ny rompre ou heurter le Nauire qui nous porte tous, gardant la santé de l'estomac: fortifiant le chef duquel vient le mouuement & le sentiment : & consolidant omentant, & conseruant les pieds qui portent tout le corps. Car autrement le ventre maigrira bien toſt tres-dangereusement, vous reformiez saintement & iustement sans aucune faueur, crainte, ny conniuence, ce Royaume, l'empeschant de sa ruine autrement prochaine, afin que voz conseils & aduis, par l'authorité Royale, mis en edits & en loix profitables au peuple, (*cuius salus debet esse lex, & quem non patitur ratio quæ est anima legis in sua patria regnante in ea Rege optimo atque suis inimicis clementissimo sub Euangelio quam iudæos sub lege Moysis in Babylone per Nabuchodonosor tractari durius*) Et estans mieux gardez & obseruez que ne sont les saints Decrets du general Concile de Trente, nous sovons plus vniz, plus asseurez, & plus resoluz en la police & en l'Estat, que nous ne le sommes, & cela tres-pernicieusement en la Religion, laquelle toutesfois est le lien le plus necessaire (qui est la cause que le cinge Sathan en prend le nom, pour plus facilement seduire & tromper) plus important & plus estraignant, nous vnissant par la charité en Iesus-Christ, auec Dieu premierement, & puis auec nous-mesmes par le saint Esprit en vne Eglise Catholique fondee en la prestrise de Iesus-Christ, hors laquelle il n'y a ny' salut n'y' verité, ny parole de Dieu, n'y mesme vne vraye & sainte

police, ains tout erreur, toute hypocrisie, & toute malediction & diuision perpetuelle, qui est la marque du regne de Sathan, lequel diuise & separe les instables & infideles mondains & charnels reprouuez par Iesus-Christ, diuin reformateur, & qui est la vraye reigle de tous iustes reformateurs. A iceluy soit gloire à iamais. Ainsi soit-il.

ADVERTIS-

ADVERTISSEMENT AV PEVPLE DE FRANCE.

MES bien-aymez, voyant la bonne volonté que a, & la peine que prend continuellement nostre bon Roy, par tous moyens à luy possibles, pour bien establir son Estat, & mettre ce Royaume en bon repos, ayant pour cet effet fait assembler en ceste ville personnages qu'il a pensé y estre propres, i'ay esté charitablement incité à leur remonstrer, partie de ce que ie cognois de vos miseres & afflictions, plus en intention de les exciter &

prier pour en auoir compaſſion, que pour les en informer n'y les inſtruire du moyen d'y apporter le remede neceſſaire. Mais auſſi ie vous veux bien aduertir que ſans voſtre neceſſaire diſpoſition, Dieu Eternel, en la main duquel ſont les cœurs des Roys, des Conſeillers, & des Magiſtrats, les tournant la part qu'il luy plaiſt, les ayant ordonnez pour voſtre gouuernement & direction, ne les inſpirera pour voſtre bien & repos. C'eſt à vous d'y penſer, ne vous endurciſſant en vos pechez, eſquels ſi vous continuez, ne craignant Dieu, & ne gardans ſes commandemens, en l'obſeruance deſquels il a mis ſon alliance auec nous, puniſſant touſiours ceux qui les tranſgreſſent, il ne vous faut douter que vos

maux ne continuent, ne croiſſent de plus en plus, & ne vous accablent finablement. Car quand nous ne craignons Dieu, & nous l'offenſons ſans retourner à luy par vne vraye penitence, il fait que ce qu'il auoit ordonné pour noſtre bien, nous eſt tourné à mal, & à punition par ſon iuſte iugement, armant meſme les creatures inſenſibles contre nous : ne ceſſant de nous frapper & punir iuſques à ce que nous retournions à luy par vne vraye penitence, ou que nous ſoyons du tout deſtruits & ruynez. C'eſt donc en vain que noſtre bon Roy trauaille pour vous mettre en repos, ſi Dieu bataille contre vous, ce qu'il fera ce pendant que vous le contemnerez en ſa parole, en ſes commandemens, & en vos ſuperieurs, tant Ec-

cleſiaſtiques que Politiques, leſquels le repreſentent, & eſquels il eſt contemné ou honoré. C'eſt donc à vous d'y penſer: car quels vous ſerez vers Dieu, & ce qui luy appartient : vous le trouuerez tel pour vous, eſtant electus cum electis, & peruerſus cum peruerſis. *Ce qui eſt verifié à l'endroit de tous vniuerſellement, tant ſuperieurs que ſubiets, Ce grand Seigneur Dieu Eternel, ne reſpectant les perſonnes : mais au contraire puniſſant plus les grands que les petits, quand ils abuſent de leur grandeur, pechant contre luy & contre ſon peuple, lequel auſſi eſt iuſtement puny quand il n'obeiſt ny à Dieu ny à ſes ſuperieurs volontairement.*

FIN.

HARANGVE DE HENRY IIII. AVGVSTE, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

PRONONCEE EN l'Assemblee generale des Notables du Royaume, tenue à Rouen, l'an 1596. au moys de Nouembre.

SIie voulois acquerir le tiltre d'Orateur, i'aurois appris quelque belle & longue harangue, & la prononcerois auec assez de grauité. Mais, Messieurs, mon desir tend à deux plus glorieux tiltres, qui sont,

de m'appeller *Liberateur & Reſtaurateur de cet Eſtat*. Pour à quoy paruenir ie vous ay aſſemblez. Vous ſçauez à vos deſpens, comme moy aux miens, que lors que Dieu m'a appellé à ceſte Couronne, i'ay trouué la France non ſeulement quaſi ruinee, mais preſque toute perdue pour les François. Par la grace Diuine, par les prieres, par les bons conſeils de mes ſeruiteurs qui ne font profeſſion des armes, par l'eſpee de ma braue & genereuſe Nobleſſe, de laquelle ie ne diſtingue point mes Princes, pour eſtre noſtre plus beau tiltre, *Foy de Gentil-homme*, par mes peines & labeurs, ie l'ay ſauuee de la perte. Sauuons la à ceſte heure de la rui-

ne. Participez, mes chers ſubiets, à ceſte ſeconde gloire auec moy, comme vous auez fait à la premiere. Ie ne vous ay point appellez comme faiſoient mes predeceſſeurs, pour vous faire approuuer mes volontez. Ie vous ay fait aſſembler pour receuoir voz conſeils, pour les croire, pour les ſuyure. Bref, pour me mettre en tutelle entre voz mains. Enuie qui ne prend gueres aux Roys, aux barbes griſes, aux victorieux. Mais la violente amour que ie porte à mes ſubiets, & l'extreme deſir que i'ay d'adiouſter ces deux beaux tiltres à celuy de Roy, me fait trouuer tout aiſé & honnorable.

Mon Chancelier vous fera en-

tendre plus amplement ma volonté.

FIN.

Entre les fautes, erreurs, suruenuz en l'impression, remarquez ceux-cy. Page 6. lig. 9. d'iceluy Dieu, lisez d'iceluy à Dieu, pag. 8. lig. 17. qui ostant, lisez, qui a ostant. pag. 10. lig. 3. conseils aduis, lisez, conseils & aduis. pag. 31. lig. 4. percutes, lisez, percutiet.